

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR LA SELECTION D'UN CABINET CHARGÉ DE LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRAL DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA VALOPRO)**

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du « Projet de Centres d'Excellence Africains ».

L'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP HB), bénéficiaire de ce financement à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat du Cabinet chargé de la réalisation des études techniques et architecturales pour la construction du Laboratoire Central du CEA VALOPRO.

Les services du Cabinet auront pour objet de réaliser les études architecturales et techniques en vue de la construction du laboratoire central.

La conception du bâtiment devra se faire suivant les règles de l'art et respecter les principes de base ci-dessous :

- 2.1. Contrainte liée à la flexibilité des espaces de travail** : les surfaces de bureaux doivent être faciles à convertir, si nécessaire, en espaces paysagers, individuels ou mixtes, à des coûts d'investissement comme d'exploitation raisonnables.
- 2.2. Contrainte liée à la sécurité incendie et lutte contre la panique** : les candidats devront tenir compte des règles en matière de sécurité incendie applicable au type de bâtiment projeté.
- 2.3. Contrainte liée aux installations techniques** : les candidats devront prévoir des locaux techniques pour la climatisation et les installations de courant fort et courant faible.
- 2.4. Contrainte liée au choix des matériaux et techniques de construction** : les choix proposés par les candidats seront guidés par le souci :
  - de durabilité de la construction et des équipements ;
  - d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie (Intégration de l'éclairage naturel, de la ventilation naturelle et minimisation des risques de surchauffe) ;
  - de maîtrise des coûts de construction et d'exploitation ;
  - les concepts architecturaux et techniques doivent respecter la protection de l'environnement et les critères du développement durable.

Il s'ensuit que l'objectif de ces prestations sera de réaliser les études architecturales et techniques qui permettront de :

- Disposer de l'ensemble des plans d'aménagement et plans architecturaux du bâtiment ;
- Disposer des plans d'exécution ;
- Définir le coût des travaux de construction et d'aménagement ;
- Etablir le planning d'exécution des travaux ;
- Etablir le cahier des charges (Cahier des clauses techniques et particulières)
- Etablir le descriptif des travaux à réaliser ;
- Définir les critères spécifiques d'évaluation des candidats ;
- Elaborer le dossier d'appel d'offre pour la concurrence ;
- Disposer des pièces du marché des travaux.
- La situation géographique du bâtiment est présentée en annexe dudit document.

## **I- DESCRIPTION DU PROJET**

Le Bloc du laboratoire central sera bâti sur une surface au sol d'environ 1400 m<sup>2</sup>.

Le projet comprendra les espaces suivants :

<b>Composantes</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Quantité</b>	<b>Surface totale (m<sup>2</sup>)</b>
Salle de réunion de 30 places	86	1	86
Salle d'exposition	50	1	50
amphi de 100 places	150	1	150
bureaux	16	10	160
bureau + secrétariat + toilette	50	1	50
salle d'incubation de 4 startups	70	1	70
salles laboratoire de recherche	50	5	250
Toilettes	5	4	20
salles de cours	98	2	196
Halle de réception	88	1	88
Halle de technologie	100	1	100
Chambres de passage pour étudiants-chercheurs	15	4	60
Magasin de stockage	25	2	50
Cafeteria + Salle à manger	70	1	70
Parking 10 voitures			
<b>TOTAL</b>			<b>1400</b>

## **II- CONSISTANCE ET CONTENU DES PRESTATIONS**

Les études à réaliser se feront essentiellement en deux (2) étapes :

### **4.1. Etudes architecturales**

Le cabinet sélectionné devra à ce stade s'attacher les services d'un architecte qui sera chargé de :

- Faire l'état des lieux ;
- Elaborer un programme architectural fonctionnel ;
- Faire des propositions de conception du projet au Projet CEA\_VALOPRO ;
- Etablir les plans des différentes conceptions (vue en plan, façades, cotation, etc.) ;
- Faire les coupes nécessaires à la compréhension des conceptions ;
- Faire des vues en 3D avec une bonne qualité de rendu ;
- Réaliser un plan d'ensemble des espaces à aménager ;
- Elaborer une notice descriptive.

### **4.2. Etudes Techniques**

Les études techniques comprennent :

#### **4.2.1. Les études de structures et de réseaux**

Ces études consisteront à :

- Réaliser des levés topographiques à l'échelle 1/500ème ;
- Réaliser les études géotechniques : sondages géotechniques, essais d'identification (Analyse Granulométrique, LA, ES), essais de compacité (densité, Proctor) et de qualité de portance (CBR) ;
- Réaliser les études de VRD ;
- Réaliser les études de fondation : dimensionnement des fondations des bâtiments, des structures métalliques et dimensionnement des parkings, plans de coffrages, ferraillements, coupes, etc.
- Réalisation des études des élévations : dimensionnement des éléments de structures, plans de coffrages, ferraillements, coupes, etc.
- Etablir les plans de toitures ;
- Etablir le plan d'aménagement des espaces vert ;

- Elaborer le devis quantitatif et estimatif des travaux ;
- Elaborer le planning d'exécution des travaux ;
- Rédiger les différentes pièces du marché des travaux.
- L'ensemble des dossiers d'exécution devront être transmis au CEA\_VALOPRO pour approbation.

#### 4.2.2. Les études des corps d'état architecturaux et techniques

Ces études porteront sur les éléments suivants : Etanchéité, Menuiserie Bois, Serrurerie, Menuiserie Aluminium-Vitrierie-Miroiterie, Assainissement, plomberie sanitaire-incendie, Climatisation, électricité et appareillage.

**NB** : En plus de ces études à réaliser, le Cabinet devra assister le Maître d'Ouvrage pour l'obtention du Permis de Construire.

### III- DUREE DE LA PRESTATION

La durée globale des prestations est de deux (2) mois conformément au point IX. (Chronogramme de transmission des livrables).

### IV- PROFIL DU CABINET

Le cabinet doit être un cabinet d'architecte ou un Bureau d'Etudes ou un Groupement de Cabinets d'Architecte/Bureaux d'études justifiant d'une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des études architecturales et/ou techniques de projet d'aménagement urbain ou de construction. Il doit avoir réalisé les études architecturales et techniques d'au moins cinq (5) projets d'aménagement industriel ou urbain (parcs industriels, unités industrielles, promotions immobilières, centres urbains, bâtiments à usage publique, etc.) au cours des cinq (05) dernières années.

### V- METHODE DE SELECTION DE LA MISSION DU CABINET

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût conformément aux *Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers*.

### VI- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation du consultant et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires réalisées.**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sûres :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- le montant du contrat.

Le Cabinet doit obligatoirement joindre à sa candidature une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, datée et signée. Ladite déclaration est annexée à l'Avis à Manifestation d'intérêt sur le site suivant : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

Le CEA-VALOPRO dressera une liste restreinte de Cabinets maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquelles il adressera la demande de propositions pour la réalisation des services requis.

Le TDR complet est téléchargeable sur le site de l'INP-HB ( [www.inphb.ci](http://www.inphb.ci) )

Les Manifestations d'intérêt doivent être déposés sous plis fermés en cinq (5) exemplaires dont un original et quatre copies ainsi qu'une version numérique, à l'adresse suivante : [benjamin.yao@inphb.ci](mailto:benjamin.yao@inphb.ci) avec en copie [djabakateissiaka@gmail.com](mailto:djabakateissiaka@gmail.com) au plus tard le **Mardi 10 mai 2022 à 10 h 00 (heure locale)** et porter clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'étude architecturale et technique pour la construction du Laboratoire central du CEA VALOPRO** » au plus tard le **Mardi 17 mai 2022 à l'INPHB de Yamoussoukro ou à l'antenne de l'INP-HB à Abidjan à 10 heures GMT.**

Pour des informations complémentaires, prière contacter l'unité de gestion des Projets de Centre d'Excellence d'Afrique de l'INP-HB sise à l'Institut National Polytechnique Felix Houphouët -Boigny à Yamoussoukro ;

**Tel : 07 09 95 18 18 / 07 67 45 38 16**

**E-mail : [djabakateissiaka@gmail.com](mailto:djabakateissiaka@gmail.com)**